FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

CTN SERVICES COMMUNS

Montreuil, le 30 novembre 2016





SERVICES MEDICAUX SOCIAUX : DES MÉTIERS PILIERS

Au manque d'effectif
prégnant dans tous les
métiers des services
médicaux et sociaux,
la Direction répond par
polyvalence, mobilité, ESTI
et suppressions de
postes.

Secrétaires médicales non remplacées, secrétaires personnel remplacées, infirmier sociales non non remplacé, absence de recrutement de médecins et de spécialistes, suppressions de postes d'encadrement, suppressions de postes dans les établissements de l'Action Sociale, la politique de la Direction Nationale des Services Médicaux Sociaux a clairement pour projet la liquidation de l'Action Sociale, de la médecine du travail et de la médecine de soins en tant que services internes à l'entreprise.

Les conséquences de cette politique sont immédiates : aucun de ces cheminots n'est épargné par la montée des Risques Psycho-Sociaux qui touchent tous les corps de métier.

La surcharge de travail, l'extrême polyvalence, la fermeture des petits centres, les projets de fermetures d'établissements et donc la mobilité imposée sur des périmètres immenses, génèrent un obstacle pour le bienêtre au travail touchant l'ensemble des personnels de santé.

Pour la CGT, ces personnels en charge de l'état de santé physique et morale des cheminots et de leur famille, sont un pilier du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe Public Ferroviaire. Ils sont acteurs à part entière de la production.

La CGT dénonce donc des mesures budgétaires sur des services et des métiers essentiels à l'entreprise.

Ces personnels font actuellement face à une montée des RPS au sein du GPF et sont eux-mêmes en souffrance face aux difficultés rencontrées pour pouvoir agir efficacement au vu des moyens insuffisants qui leur sont attribués et au peu de reconnaissance de la part de la Direction Nationale. La CGT réclame expressément un effectif en cohérence avec les besoins de ces métiers, c'est-à-dire :

- Le remplacement des secrétaires aux postes d'accueil des cabinets médicaux et des Centres d'Action Sociale ;
- La reconnaissance de ces métiers en tant que secrétaires spécialisées en termes de qualification ;
- Le recrutement de médecins du travail et de médecins de soins ;
- La réunification de la médecine du travail et de la médecine d'aptitude ;
- Le remplacement des départs de spécialistes ;
- Le remplacement des cessations de fonctions des infirmiers ;
- La reconnaissance des missions ESTI en termes de qualification et le respect du cadre légal ESTI ;
- La reconnaissance du DE d'infirmier de manière rétroactive ;
- L'arrêt des fermetures et des restrictions d'horaires des cabinets médicaux et des CAS ;
- L'arrêt des projets de fermetures des établissements de l'Action Sociale ;
- La réduction des périmètres de l'Action Sociale tant pour les TS que pour l'encadrement.

La CGT rappelle son engagement à conserver en interne la totalité des Services Médicaux et Sociaux, ainsi que sa volonté de faire reconnaître ces métiers qu'il s'agisse de l'emploi, du salaire, comme de la reconnaissance métier. La politique interne de l'entreprise ne doit pas être la politique « Macron » !

C'est ce que porte la CGT dans toutes les instances auprès de la Direction Nationale.

Afin de peser lors des prochaines négociations, nous invitons les cheminots des Services Médicaux et Sociaux à rejoindre la CGT.

La CGT vous donne la possibilité de vous faire entendre.

En ce sens, un préavis de grève national est déposé pour le 08 décembre 2016, permettant aux cheminots de se rassembler massivement dans le cadre des initiatives de leur syndicat CGT de proximité.



